

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

**U.42 – Environnement économique juridique et social de
l'entreprise**

PREMIÈRE PARTIE : LE CADRE JURIDIQUE

15 points

1. La responsabilité engagée est-elle

Civile

Pénale

Civile et pénale

C'est un dommage causé à autrui. Les dommages seront remboursés par le garagiste, responsable de l'accident.

1,5 pts

2. Cette responsabilité est-elle?

Délictuelle

Contractuelle

Martine A. a fait réparer sa voiture. C'est un contrat qu'elle a passé avec son garagiste, même si il est verbal.

1,5 pts

3. Quelle est la nature du préjudice subi par Martine A ? Justifier votre réponse.

Le préjudice est matériel. La voiture de livraison de Martine A. est endommagée. Martine A n'est pas blessée, le préjudice n'est donc pas corporel.

1,5 pts

4. Le garagiste a-t-il une obligation de moyen ou de résultat ?

C'est une obligation de résultat. Le garagiste doit rendre à Martine A. un véhicule réparé de son système de freinage.

1,5 pts

5. Quels sont les éléments pris en compte par le TGI pour évaluer le montant du remboursement des dommages causés ?

- le montant de la réparation du véhicule

- le montant du préjudice commercial subi (perte de clients, location d'un véhicule...)

2 réponses attendues

2 pts

6. Si l'une des parties n'est pas satisfaite de la décision du TGI auprès de quelle juridiction peut-elle déposer un recours ?

- La cour d'appel

1 pt

7. Que couvre une assurance responsabilité professionnelle ?

Le type d'assurance qu'a souscrit Martine A. couvre les dommages (dont elle, ou ses salariés sont responsables) causés à autrui du fait de l'activité professionnelle exercée par elle-même ou par ses salariés .

2 pts

8. Quelles peuvent être les garanties couvertes par une extension du contrat d'assurance responsabilité professionnelle ?

Cette assurance couvre :

- *les dommages causés à l'environnement ou subis par des matériels qu'elle loue*
- *les maladies professionnelles ne figurant pas au tableau de la sécurité sociale*
- *les dommages causés aux voitures de ses salariés stationnés à proximité de l'entreprise si Martine A. utilise des engins de manutention*
- *les dommages résultant d'un vice (de conditionnement ou d'étiquetage) dans les produits que fabrique Martine A.*

4 x 0,5 = 2 pts

9. Définir le terme « franchise » cité dans le texte

C'est une somme forfaitaire qui reste à la charge de l'assuré.

2 pts

Deuxième partie : le cadre économique

15 points

1. Classer les 3 premiers départements français producteurs de fleurs coupées, de roses notamment .

- *le Var*
- *le Finistère*
- *les Alpes Maritimes*

1,5 pts

2. Quels sont les pays qui ont développé leurs importations de roses en provenance des grandes régions de production française ?

L'Italie, l'Espagne et la Suisse

3 pts

Tous ces pays font-ils partie de l'Union Européenne ? Justifier votre réponse.

Non, la Suisse n'appartient pas à l'Union Européenne.

1 pt

3. Quels sont les pays qui ont développé leurs exportations de roses vers la France ?

- *Les Pays-Bas*
- *l'Équateur*

2 pts

4. Comment explique-t-on la position dominante des Pays-Bas en matière de production et de distribution de roses ? (complétez le tableau ci-dessous)

Position dominante des Pays Bas	
Sur le plan de la production	Sur le plan de la distribution
- technologie de pointe - recherche permanente de réduction des coûts	- aéroport de Schipol

3 pts

5. Par quels pays les Pays-Bas sont-ils néanmoins concurrencés ?

Par les pays de l'hémisphère sud, le Kenya et le Zimbabwe.

2 pts

6. Quelle raison explique cette concurrence ?

Les bonnes conditions climatiques (ou tout autre réponse cohérente).

0,5 pt

7. Comment les producteurs hollandais réagissent-t-ils à cette concurrence ?

- Ils savent s'adapter au marché

- Ils investissent dans des fermes en Israël , au Zimbabwe et en Equateur

2 pts

TROISIÈME PARTIE : LE CADRE SOCIAL

10 points

1. Qui a pris l'initiative de la rupture du contrat de travail.

L'employeur, la centrale "Transflor"

1 pt

2. Quel est le motif du licenciement de Sonia R. ?

L'utilisation de l'internet à des fins personnelles, sur le lieu de travail

2 pts

3. Quel tribunal a jugé le litige en premier ressort ?

Quels sont les conflits qui relèvent de la compétence de ce tribunal ?

- Le conseil des prud'hommes est compétent.

- Il règle les conflits entre employeurs et salariés nés à l'occasion de l'application d'un contrat de travail, comme dans ce cas, le licenciement.

3 pts

4 Que signifie l'expression "délai de préavis"?
Obligation d'avertir un certain temps à l'avance.

1 pt

3. Quelles sont les différentes étapes de la procédure de licenciement pour motif personnel ?

- *Convocation du salarié par lettre recommandée à un entretien*
- *L'entretien où les motifs du licenciement sont précisés*
- *Notification du licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception*

3 pts